



105375 - Jurer sur le droit du Coran

question

Comment juger le fait de jurer sur le droit du Coran?

la réponse favorite

Louange à Allah.

« Nul n'est autorisé à jurer sur le droit du Coran. Car le droit du Coran sur nous consiste à le vénérer, à l'appliquer et à croire qu'il est la parole d'Allah le Transcendant. Voilà des actes que nous accomplissons. Or l'on ne jure pas sur une créature ni sur ses actes. On ne peut jurer que par Allah ou par l'un des Ses noms ou attributs en raison de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Que celui qui veut jurer le fasse au nom d'Allah ou se taise.** Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.»

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz

Cheikh Abdourrazzaq Afifi

Cheikh Abdoullah ibn Quaoud

Cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan

Fatwa de la Commission Permanente, 24/363.